

DÉLIBÉRATION N° 2026/021

Extrait du registre des délibérations du
Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne

Conseil d'Administration du	3 avril 2026	à Chasseneuil du Poitou
-----------------------------	--------------	-------------------------

N° identifiant	2026/021	Titre	Désignation des représentants des collectivités et établissements publics au sein de la Commission Consultative Paritaire
----------------	----------	-------	---

Date de la convocation	27 mars 2026
------------------------	--------------

Président de séance	M. Edouard RENAUD
Secrétaire de séance	Mme Annette SAVIN

Membres en exercice	27
Quorum	14

Présents	14	M. Edouard RENAUD M. Éric BAILLY, Mme Josette COLAS, Mme Nathalie DESJARDINS, Mme Bénédicte FILLATRE, Mme Evelyne GOURDEAU, Mme Gisèle JEAN, M. Rémy MARCHADIER, M. Bernard SAVARD, Mme Annette SAVIN, M. Joël DAZAS, M. Jean-Luc MADEJ, M. Alain GUILLON, , M. Jean-Louis FOURCAUD
----------	----	--

Pouvoirs	4	<u>Mandants</u> M. Gilbert BEAUJANEAU Mme Reine-Marie WASZAK Mme Pascale GUITTET Mme Fabienne GUERIN	<u>Mandataires</u> M. Mme Gisèle JEAN M. Edouard RENAUD Mme Annette SAVIN
----------	---	--	---

Absents	9	Mme Nelly GARDA-FLIP, Mme Nathalie MARQUES-NAULEAU, M. Gérard PEROCHON, Mme Roselyne TEXEDRE, Mme Sandrine BARRAUD, Mme Rose-Marie BERTAUD, M. Stéphane ALLOUCH, Mme Martine GODET, Mme Laurence RABUSSIER
---------	---	--

AR Prefecture

086-288600232-20260403-20260304_021CA-DE
Reçu le 07/04/2026

Représentée par		
-----------------	--	--

Observations	Assistaient également : Mme Isabelle JADAUD-PRESSAT, Directrice Générale du Centre de gestion, M. Vincent REVUELTA, Directeur Général Adjoint du Centre de gestion, M. Christophe PELTIER, Conseiller aux Décideurs Locaux
--------------	--

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil d'Administration du centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne (CDG86) que l'article R 272-12 du code général de la fonction publique dispose que : « les représentants des collectivités et des établissements mentionnés à l'article [L. 4](#) à la commission consultative paritaire cessent de siéger lorsque leur mandat électif prend fin. »

Le renouvellement général des conseils municipaux ayant eu lieu fin mars 2026, il y a lieu de désigner les représentants des collectivités siégeant au sein de la commission consultative paritaire (CCP) placée auprès du CDG86.

Monsieur le Président rappelle que l'article R 272-11 du code général de la fonction publique dispose que : « les représentants des collectivités et des établissements mentionnés à l'article [L. 4](#) au sein de la commission consultative paritaire placée auprès des centres de gestion sont désignés, à l'exception du président de la commission, par les élus locaux membres du conseil d'administration du centre de gestion, parmi les élus des collectivités et établissements affiliés qui n'assurent pas eux-mêmes le fonctionnement d'une commission pour la même catégorie de fonctionnaires. »

Monsieur le Président indique que le nombre de suppléants au sein de la CCP est égal au nombre de titulaires, soit 8 titulaires.

Monsieur le Président précise que le conseil d'administration qui sera installé en juillet 2026 après le renouvellement des membres du conseil d'administration prévu en juin 2026 procédera à une nouvelle désignation des représentants des collectivités au sein de la CCP.

Après débats et discussions, les membres du Conseil d'administration désignent à l'unanimité les représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Edouard RENAUD Maire de Moncontour Président du CDG86 Président de la CCP	Eric BAILLY Maire de Pleumartin
Dominique CHAINE Maire de Thuré	Gilbert BEAUJANNEAU Maire de Nieul-l'Espoir
Josette COLAS Maire de Saint-Gaudent	Nathalie DESJARDINS Adjointe au Maire de Buxerolles
Patrice FRANCOIS Adjoint au Maire de Mazeuil	Bénédicte FILLATRE Maire de Civray
Evelyne GOURDEAU	Odile LANDREAU

AR Prefecture
086-288600232-20260403-20260304_021CA-DE Reçu le 07/04/2026

Conseillère municipale des Trois-Moutiers	Maire de Cenon-sur-Vienne
Gisèle JEAN Maire de Queaux	Jean-Luc MADEJ Maire de Lussac-les-Châteaux
Dominique MARTIN Adjoint au Maire de Senillé-Saint-Sauveur	Gérard PEROCHON Maire de Senillé-Saint-Sauveur
Annette SAVIN Conseillère municipale de Cissé	Bernard SAVARD Maire de Millac

Pour	17	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	1	

RESULTAT DU VOTE	Adopté à l'unanimité
-------------------------	----------------------

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers - Hôtel Gilbert - 15, rue de Blossac – CS 80541 86020 POITIERS Cedex - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

Fait à Chasseneuil du Poitou, le 3 avril 2026

Le Président,

Edouard RENAUD



La Secrétaire,

Annette SAVIN



AR Prefecture

086-288600232-20260403-20260304_021CA-DE
Reçu le 07/04/2026